

**N° 2023 DSAT 303**

--

**PORTANT SUR L'AUTORISATION DE CIRCULATION PERTURBEE POUR LA CIRCULATION DE  
CALECHES POUR LA MANIFESTATION****« 800 ANS DES LIBERTES »****LE 16 SEPTEMBRE 2023**

**Le** Maire de la ville d'Auxerre,

**Vu** les articles L 2213.1, L 2213.2 et L 2213.3 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté général de circulation en date du 04 septembre 2000 et les arrêtés subséquents,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie - signalisation temporaire) ;

**Vu** l'arrêté municipal n° 2020-AG 097 du 15 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien Dolozilek, adjoint en charge de la sécurité et de la tranquillité,

**Vu** l'arrêté municipal n° 2023 DSATM 284 portant autorisation pour la manifestation « 800 ans des Libertés », pour les animations en journées dans les rues du centre-ville,

**Vu** la demande Du cabinet du Maire, représenté par Vincent Cocusse, sollicitant dans le cadre de la manifestation « 800 ans des Libertés », l'autorisation de programmer des animations dans les rues d'Auxerre le 16 septembre 2023,

**Considérant** qu'il est nécessaire de prendre des dispositions pour assurer la sécurité du public lors de ces animations, pour encadrer les conditions de circulation et d'occupation du domaine public,

**Arrête,**

**Article 1<sup>er</sup>** : afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public et notamment des usagers des voies circulantes, pendant le passage des calèches, la circulation est perturbée sur les rues et places suivantes :

- Place St Germain,
- Rue du Lycée Jacques Amyot,
- Rue de l'Etang St Vigile,
- Rue Michelet,
- Rue de l'Yonne,
- Rue du Dr Labosse,
- Rue Garde Neige,
- Quai de la Marine,

- Quai de la République,
- Rue du Pont,
- Rue Marie Noel,
- Rue Germain Bénard
- Bd Davout,
- Rue du Temple,
- Place Charles Lepère,
- Rue de Paris,
- Place des Cordeliers,
- Rue Fourier,
- Place Saint Etienne,
- Place de la Préfecture,
- Rue de la citée Romaine,

**Le samedi 16 septembre 2023,  
de 13h00 à 19h00.**

### **Article 2 : Circulation**

Afin de permettre le passage des calèches, la circulation est modifiée comme suit :

- Inversion du sens de circulation de la rue de l'Etang St Vigile *pour sa partie comprise entre la rue du Lycée Jacques Amyot, et la rue Michelet,*
- Interdiction de circulation de tous véhicules à moteurs, dans la rue de l'Etang St Vigile *pour sa partie comprise entre la rue du Lycée Jacques Amyot, et la rue Michelet,* le temps du passage des calèches,

**Le samedi 16 septembre 2023,  
de 13h00 à 19h00.**

### **Article 3 : Sécurisation**

Sur l'ensemble du parcours les calèches sont accompagnées par des agents de la Police Municipale, afin de gérer la circulation,

**Le samedi 16 septembre 2023,  
de 12h00 à minuit**

### **Article 4 : Stationnement :**

Le stationnement est interdit sur la partie nord du parking Roscoff et réservé pour l'installation des équipage équestres,

**Le samedi 16 septembre 2023,  
de 08h00 à 20h00.**

**Article 5 :** Les panneaux, barrières et rubans matérialisant ces réservations sont livrés, au plus tard 4 jours avant la manifestation et retirés par les soins des services techniques municipaux, au plus tard 5 jours après la manifestation. Ils sont installés par les organisateurs.

**Article 6** : Le directeur général de la ville d'Auxerre, le directeur départemental de la sécurité publique et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté et dont ampliation sera remise au :

- . Directeur départemental de la sécurité publique,
- . Commandant du centre de secours principal d'Auxerre,
- . Cabinet du Maire d'Auxerre,
- . Directeur général des services de la Ville d'Auxerre,
- . Direction culture sports et vie associative de la Ville d'Auxerre,
- . Direction @ccueil communication de la Ville d'Auxerre,
- . Direction Stratégie et Aménagement du Territoire de la Ville d'Auxerre,
- . Direction de la cohésion sociale et solidarité de la Ville d'Auxerre,
- . Direction cadre de vie de la Ville d'Auxerre,
- . Police municipale,
- . Communauté de l'Auxerrois, service Collecte des déchets,

Fait à Auxerre,

l'Adjoint au Maire chargé de la tranquillité  
et de la sécurité,

signature électronique  
Monsieur Sébastien Dolozilek.